



Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 / FR

Date de révision: 08.07.2024

Date d'impression 08.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Separator

UFI

UFI: DUN4-1079-F00W-SR6A

Numéro d'enregistrement

No. CE: 920-750-0

Numéro
d'enregistrement 01-2119473851-33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Agent de séparation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Dreve Dentamid GmbH

Max-Planck-Straße 31

DE-59423 Unna

No. de téléphone +49 2303 8807-0

No. Fax +49 2303 8807-29

Service émetteur /
téléphone Department Research & Development: Fax: +49 2303 8807-562Adresse email de la
personne
responsable pour
cette FDS sicherheitsdatenblatt@dreve.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Henkel Fire Department / 24h-Emergency-Contact-No.: +49 211 797-3350

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

STOT SE 3 H336

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

Date de révision: 08.07.2024

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 08.07.2024

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331	Ne PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclènes

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges**Caractérisation chimique**

Dispersion of wax in a solvent mixture

Composants dangereux**Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclènes**

No. CAS	64742-49-0
No. EINECS	920-750-0
Numéro d'enregistrement	01-2119473851-33
Concentration	>= 50 %

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 / FR

Date de révision: 08.07.2024

Date d'impression 08.07.2024

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

Date de révision: 08.07.2024

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 08.07.2024

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Éviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Éviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation! Utiliser un appareillage antidéflagrant. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Tenir à l'écart des matières combustibles. Porter des chaussures à semelle conductrice.

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

Date de révision: 08.07.2024

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 08.07.2024

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclènes

Type	AGW	
Valeur	700	mg/m ³
Valeur limite à courte terme	1400	mg/m ³

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclènes

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	2035	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	773	mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

Date de révision: 08.07.2024

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 08.07.2024

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié caoutchouc butyle

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	caractéristique		
Point de fusion	non déterminé		
Remarque	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Remarque	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	env. 90	à	165 °C
inflammabilité	non déterminé		
évaluation	non déterminé		
Limite inférieure et supérieure d'explosion			
Limite d'explosivité, inférieure	0,7		%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	7,7		%(V)
Point d'éclair	-3,5 °C		
Valeur	-3,5 °C		
méthode	closed cup		
Température d'inflammabilité	non déterminé		
Remarque	non déterminé		
température de décomposition	non déterminé		
Remarque	non déterminé		
valeur pH	non déterminé		
Remarque	non déterminé		
Viscosité			
cinématique			
Valeur	< 20		mm ² /s
température	40	°C	
solubilité(s)	non déterminé		
Remarque	non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Remarque	non déterminé		

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 / FR

Date de révision: 08.07.2024

Date d'impression 08.07.2024

Pression de vapeur

Valeur	2		kPa
température	25	°C	

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque pratiquement insoluble

température d'auto-inflammabilité

Valeur	> 200	°C
--------	-------	----

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008



Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 / FR

Date de révision: 08.07.2024

Date d'impression 08.07.2024

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Espèces	rat			
DL50	>	5840		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Espèces	rat			
DL50	>	2800	à	3100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Espèces	rat			
CL 50	>	23,3		mg/l
Durée d'exposition		4	h	
Administration/Forme méthode	Vapeurs			
	OCDE 403			

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 / FR

Date de révision: 08.07.2024

Date d'impression 08.07.2024

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Les critères de classification sont remplis.
évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Danger par aspiration

Les critères de classification sont remplis.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Danger d'aspiration (constituants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité**Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
LL50	3	à	10 mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Espèces	Daphnia magna		
EL50	4,6		10 mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes

Espèces	Daphnia magna		
NOELR	1		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	OECD 211		

Toxicité pour les algues (Composants)**Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes**

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

Date de révision: 08.07.2024

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 08.07.2024

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata			
EL50	10	à	30	mg/l
Durée d'exposition méthode	24	h		
	OCDE 201			

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclènes

Valeur	98		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)		
méthode	OCDE 301 F		
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 / FR

Date de révision: 08.07.2024

Date d'impression 08.07.2024

service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3295	3295	3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Remarque	Le produit n'est pas concerné par la réglementation ADR si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg	Le produit peut être transporté conformément aux dispositions du Code IMDG, paragraphe 2.10.2.7 s'il est emballé en quantités limitées ne dépassant pas les 5 l / 5 kg .	Le produit n'est pas concerné par les autres dispositions des réglementations IATA si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (Disposition particulière A197)
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Code de restrictions en tunnels	D/E		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

Nom commercial: Separator

Numéro de la matière: 1687

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 / FR

Date de révision: 08.07.2024

Date d'impression 08.07.2024

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	basé sur des données de test
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.